

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2936

10 décembre 2008

SOMMAIRE

AC Holdings S.à r.l.	140883	JM Holdings S.à r.l.	140916
Actiana S.à r.l.	140925	Kinabalu Finance S.A.	140916
Alex S.à r.l.	140906	Komohana Investments S.à r.l.	140896
Arrows Private Equity S.A.	140928	Les Baronnie d'Armagnac S.A.	140907
Arson Investments S.A.	140897	Luigi's Café S.à r.l.	140922
Asia Eateries Investments Sarl	140921	Meuse Invest S.à r.l.	140917
audit.lu	140911	MLArg Real Estate 2	140918
Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A.	140896	MLArg Real Estate 3	140918
Bonster S.A.	140928	Money First	140918
BRE/Berkeley 2 S.à r.l.	140921	Orion IPDL 3 S.à r.l.	140896
Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar	140927	Orion IPDL 5 S.à r.l.	140924
Caisse Foncière - Luxembourgeoise S.A.	140914	Overland International S.à r.l.	140882
Camp Hill Investments S.à r.l.	140882	Oxodon S.à r.l.	140882
C.I.F.H.R. S.A.	140908	Profit Xpress S.à r.l.	140924
C.I.F.H.R. S.A.	140908	Profit Xpress S.à r.l.	140924
Clarins Luxembourg S.A.	140911	Recona A.G.	140917
Eifelfort S.à r.l.	140926	Rolinvest S.A.	140907
EI-LUX	140912	RXP Service S.A.	140927
Ernee Gestion S.A.	140917	SFPZ Luxembourg	140919
Euro-Drive Consultancy S.à r.l.	140928	SPE III Rechenschieber S.à r.l.	140926
Euro-Drive Consultancy S.à r.l.	140897	Top Pro Sport Investment S.A.	140900
Flux Investments Luxembourg S.à r.l.	140926	Veloce Due S.à r.l.	140897
Foxtron S.à r.l.	140925	W. Z. Balanchine	140908
		Yetstream International S.à r.l.	140925

Oxodon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.703.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008141184/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Overland International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.597.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008141186/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02350. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Camp Hill Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.254.

Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publié au Mémorial C n ° 1154 du 14 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Camp Hill Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141204/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01974. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

AC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 142.540.

In the year two thousand and eight, on the twentieth of October.

Before the undersigned Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

MREF II AC Holdings S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register,

duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on October 17, 2008,

said proxy, initialed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole member of AC Holdings S.à r.l., a company incorporated pursuant to the deed passed in front of the undersigned notary on 10 October 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 412 F, route d'Esch, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (the "Company"). The articles have never been amended since then.

The appearing party representing the entire share capital of the Company reviewed the following agenda:

Agenda:

1. Creation of two classes of shares divided into class A Shares (the "Class A Shares") and class B shares (the "Class B Shares");
2. Conversion of the existing one million five hundred thousand (1,500,000) ordinary shares held by MREF II AC Holdings S.à r.l. into one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares;
3. Full restatement of the articles of incorporation of the Company;
4. Increase of the share capital of the Company by an amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) in order to increase it from its current amount of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) up to twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) through the issuance of five hundred thousand (500,000) Class B Shares, having a par value of one penny (GBP 0,01) each, subsequent subscription and payment of the Class B Shares through a contribution in kind, and acceptance of the subscription made by Malcolm Nicholas Sanderson, Dominic Connolley, Giles Leo Rabbetts, Benedict Krauze and Tenon (IOM) Limited.
5. Appointment of Malcom Nicholas Sanderson and Benoît Duvieusart as additional managers.

After having reviewed the items of the agenda, the appearing party requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to create two (2) classes of shares namely Class A Shares and Class B Shares.

Second resolution

The sole member resolves to convert the existing one million five hundred thousand (1,500,000) ordinary shares that he holds in the Company into one million five hundred thousand (1,500,000) Class A Shares.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member resolves to fully restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

"There hereby exists among the current owner of the shares and/or anyone who may be a shareholder in the future, a company in the form of a société à responsabilité limitée under the name "AC Holdings S.à r.l." (the "Company") which will be governed by the laws pertaining to such an entity and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (the "Law"), as well as by the present Articles of Association (the "Articles").

1. Registered Office

1.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

1.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for by the Law and these Articles.

1.3 The Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers of the Company is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2. Object

2.1 The Company's object is to acquire or sell or otherwise dispose of and to hold, directly or indirectly, interests in Luxembourg and/or foreign entities, by way of, among other things, the subscription or the acquisition of any securities and rights through participation, contribution, underwriting, firm purchase or option, negotiation or in any other way, or of financial debt instruments in any form whatsoever. The Company may participate in the creation, development, management and control of any Luxembourg and/or foreign entity.

2.2 The Company may also render every assistance, whether by way of loans, guarantees or otherwise to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (the "Connected Companies"), it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector.

2.3 The Company may in particular enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

2.3.1 to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes, loan stock and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

2.3.2 to advance, lend or deposit money or give credit to or with or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security;

2.3.3 to enter into any guarantee, pledge or any other form of security, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the undertaking, property assets (present or future) or by all or any of such methods, for the performance of any contracts or obligations of the Company and of any of the Connected Companies, or any Managers or officers of the Company or any of the Connected Companies, within the limits of Luxembourg Law.

2.4 The Company can perform all legal, commercial, technical and financial investments or operation and in general, all transactions which are necessary to fulfil its object as well as all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

3. Duration

The Company is established for an unlimited period.

4. Share capital

4.1 The corporate capital is fixed at fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) A Ordinary Shares and zero (0) B Ordinary Shares having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the "Company Shares").

4.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the Shareholder(s).

4.3 All Shares will have equal rights unless otherwise provided in these Articles.

4.4 The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

5. Distributions

5.1 The profits in respect of a financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profit of the Company in respect of that period.

5.2 From the net profits thus determined, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of, the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's issued capital.

5.3 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by the Law and by these Articles and subject always to the consent of the Class A manager, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may propose that cash available for remittance be distributed.

5.4 All income available for distribution shall be paid to the holders of the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares pro rata as if constituted a single class of Shares.

5.5 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders.

5.6 Notwithstanding the preceding provisions, subject to the consent of the Class A manager, the Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to propose the payment of interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles; (ii) the decision to pay interim dividends is taken by a general meeting of Shareholders within two months of the date of the interim accounts; (iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account

the assets of the Company; and (iv) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

6. Issue of new Shares

6.1 No new Shares shall be issued save as provided in article 6.6, or as otherwise agreed by the holders of not less than 85% of the Company Shares.

6.2 If issuing Shares in accordance with article 6.1 above:

6.2.1 such Shares shall, before they are issued, be offered to the holders of the Company Shares in proportion (as nearly as may be) to the number of their existing holdings of Shares (of whatever class);

6.2.2 the offer shall be made by notice specifying the number and class of Shares offered and the price per Share and limiting a time (not being less than 20 days or greater than 30 days) within which the offer, if not accepted, will be deemed to be declined;

6.2.3 after the expiration of such time, or on the receipt of a confirmation from the person(s) to whom the offer is made that he/they decline(s) to accept the Shares offered or any of them, the Managers shall offer the Shares declined in like manner (save that the minimum period for acceptance shall be seven days) to the other holders of Shares who have agreed to subscribe for all the Shares offered to them, in proportion (as nearly as may be) to the nominal amount of their existing holdings of Shares (of whichever class); and

6.2.4 if the Shares comprised in such further offer are declined or deemed to be declined, the further offer shall be withdrawn.

6.3 In the event that all or any of the Shares to which Article 6.2 applies are not subscribed for in accordance with the provisions of Article 6.2, the Managers may offer such Shares to be issued to a third party, to be approved in advance by the Class A manager subject to the Law and these Articles, provided that:

6.3.1 no Shares shall be issued at a discount;

6.3.2 no Shares to which Article 6.2 applies shall be issued more than three months after the expiry of the period for acceptance of the last offer of such Shares made under Article 6.2 unless the procedure set out in Article 6.2 is first repeated in respect of such Shares; and

6.3.3 no Shares shall be issued at a price less than that at which they were offered to the Shareholders in accordance with Article 6.2, and so that, if the Managers are proposing to issue such Shares wholly or partly for non-cash consideration, the cash value of such consideration for the purposes of this Article 6.3 shall be as reasonably determined by the Auditors, or in any such case, with the prior agreement of the Class A manager, the Independent Accountants, whose determination shall in either case be final and binding on the Company and each of its Shareholders.

6.4 The provisions of articles 6.2 and 6.3 shall apply mutatis mutandis to all new Shares of the Company from time to time created.

6.5 No Shares shall be allotted on terms that the right to take up such Shares may be renounced in favour of, or assigned to, another person and no person entitled to an allotment of a Share may direct that such share may be allotted or issued to any other person.

6.6 Without prejudice of the relevant provision of the law and notwithstanding any other provision of these Articles, if the holders of a majority of the A Ordinary Shares so resolve in their sole discretion that it is for the benefit of the Company that new Shares be issued to some but not all existing Shareholders and other than in accordance with the foregoing provisions of Article 6 (an "Emergency Issue"), they shall propose such issuance to the Board of Managers, which in turn shall propose to issue Shares to some existing Shareholders, provided that those Shareholders to whom Shares have not been offered pursuant to the Emergency Issue ("Catch-up Shareholders") shall be offered as soon as practicable (and in any event within one week of the issue of Shares pursuant to the Emergency Issue) such number of new Shares on the same terms and on the same basis as the new Shares they would have otherwise been entitled to be offered if the provisions of Article 6.2 had applied to the Emergency Issue and the Shares subsequently offered pursuant to the provisions of this Article to the intent and effect that as soon as practicable they shall be put in the same position as they would have been had the provisions of Article 6.2 not been overridden pursuant to this Article. Catch-up Shareholders will have six months from the date of the Emergency Issue to take up such offer.

7. Management

7.1 The Company is managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the shareholder(s). In case of one manager, he/it will be referred to as the "Sole Manager". In case of plurality of managers they will constitute a board of managers (the "Board of Managers").

7.2 The Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more Managers out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint a Manager, it being understood that the Board of Managers shall be composed of at least one Manager proposed by the Investors (all being referred to as the "Class A Managers").

7.3 The holders of the B Ordinary Shares shall be entitled from time to time to propose for appointment one Manager out of a list of candidates of which the Shareholders' General Meeting shall appoint a Manager, it being understood that

the Board of Managers shall be composed of at least one Manager proposed by the holders of the B Ordinary Shares (being referred to as the "Class B Manager").

7.4 The Investors shall be entitled from time to time to propose for appointment one or more independent Luxembourg resident managers (being referred as the "Class C Managers").

7.5 Any Manager can be removed at any time and without cause with a majority of at least 50% (fifty per cent) plus one vote of the votes capable of being cast at a Shareholders' meeting. Notwithstanding the foregoing sentence (i) the right of a party or parties to propose a candidate for appointment to the Board of Managers includes the right to propose the dismissal or suspension of any Manager appointed in accordance with articles 7.2 to 7.4 after the nomination by that party or parties, and (ii) the provisions of articles 7.2 to 7.5 shall apply mutatis mutandis to the replacement of a Manager.

8. Powers of the Sole Manager or Board of Managers

8.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers, without prejudice to articles 7.1 and 10 of the present Articles, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article shall have been complied with.

8.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers.

9. Representation of the Company

Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, where there is more than one manager including a Class C Manager, by the joint signature of a Class A manager, a Class B manager and a Class C manager, where there is no Class C Manager in office, by the joint signature of a Class A manager and a Class B manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager, or, where there is more than one manager including a Class C manager, by the joint signature of a Class A Manager, a Class B manager and a Class C manager, or, where there is no Class C Manager in office, by any two managers.

10. Delegation and agent of the Sole Manager or Board of Managers

10.1 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers may delegate its/their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

10.2 The Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Meetings and decisions of the Board of Managers

11.1 In case of plurality of managers, the Board of Managers shall choose from among its members a chairman of the Board of Managers of the Company (the "Chairman")

11.2 In case of plurality of managers, the meetings of the Board of Managers are convened by the Chairman or any other two Managers on the requisition of the Chairman or any other two Managers.

11.3 A minimum of 10 Business Days' notice of meetings, accompanied by details of the venue for such meeting and an agenda of the business to be transacted, shall be given to all the Managers. Where either (i) the Chairman determines that urgent business has arisen, or (ii) the prior written consent of the Class A manager(s) has been received, notice of meetings of such a Board of Managers may be reduced to two Business Days.

11.4 The Board of Managers may validly debate and take decisions without prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

11.5 Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

11.6 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that the provisions of Article 11.7 are satisfied and (i) each participating Manager is able to hear and to be heard by all other participating Managers whether or not using this technology and (ii) the use of such means shall be initiated from Luxembourg, and each participating Manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

11.7 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if at least a majority of the Managers (including the Chairman), consisting of at least a Class A manager, a Class B manager and a Class C manager, if any participate to the meeting, otherwise the relevant Board of Managers meeting of the Company shall be void. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority. No Manager, including the Chairman, shall have a casting vote.

11.8 Should the quorum mentioned in Article 11.7 not be constituted at any meeting of the Board of Managers of the Company, the relevant meeting shall be adjourned for five Business Days.

11.9 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers present or represented at the meeting. Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

12. Powers of the general meeting of Shareholders

12.1 If there is only one Shareholder, that sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and takes the decisions in writing.

12.2 In case of a plurality of Shareholders and if the number does not exceed twenty-five (25), each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares, which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with its shareholding. All Shares have equal voting rights.

12.3 If all the shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

12.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened. A minimum of ten Business Days' notice of each Shareholders' meeting accompanied by a note of the venue for such meeting and an agenda shall be given to the Shareholders.

12.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing.

12.6 A Shareholder maybe represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

12.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

12.8 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by a majority (in number) of the Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital, subject to any other provisions of the Law. Furthermore, any Transfer of Company Shares to a person who is not at such time a Company Shareholder and, without prejudice to Article 6.1, any new issues of Company Shares require the consent of the Company Shareholders owning at least three-quarters of the Company's Share capital.

13. Business year

13.1 The Company's financial year starts on the 1st January and ends on the 31st December of the same year.

13.2 At the end of each financial year, the Company's accounts are established by the Sole Manager or in case of plurality of managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

13.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14. Dissolution and liquidation

14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single Shareholder or of one of the Shareholders.

14.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

14.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

14.4 In a liquidation of the Company, the amount available for distribution shall be distributed among the A Ordinary Shares and the B Ordinary Shares in accordance with Article 5.

15. Applicable law

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

16. Interpretation

In these Articles, the following words and expressions shall (except where the context otherwise requires) have the following meanings:

"A Ordinary Share" means an A Ordinary Share of GBP 0.01 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;

"Auditors" means the auditors from time to time of the Company;

"B Ordinary Share" means a B Ordinary Share of GBP 0.01 nominal value in the capital of the Company, having the rights and being subject to the restrictions set out in these Articles;

"Board of Managers" means all the Managers from time to time including the Investors' Managers (if any) and constituting the board of managers of the Company;

"Business Day" means a day (excluding Saturdays) on which banks are generally open in Luxembourg and London for the transaction of normal banking business;

"Connected Companies" means subsidiaries of the Company or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company;

"Independent Accountants" shall mean such firm of chartered accountants (other than the Auditors) as both (a) the Investors' Agent and (b) the Board of Managers shall agree;

"Investors" means the holders of the A Ordinary Shares and their respective permitted transferees and successors;

"Manager(s)" means the Manager(s) of the Company from time to time;

"Register" means the register of Shareholders;

"Shares" means all shares and any shares derived therefrom, whether by conversion, consolidation or subdivision, or by way of rights or bonus issue or otherwise, for the time being in issue in the Company, unless the context requires otherwise; and

"Shareholder" means a registered holder of Shares.

16.2 Words incorporating the masculine gender only include the feminine and neuter genders, and words incorporating the singular number only include the plural and vice versa.

16.3 Article headings are for ease of reference only and do not affect the construction or interpretation of these Articles.

16.4 References to persons shall include bodies corporate, unincorporated associations and partnerships".

Fourth resolution

The sole member decides to increase the share capital by an amount of five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000) in order to increase it from its current value of fifteen thousand Pounds Sterling (GBP 15,000) up to twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) through the issue of five hundred thousand (500,000) B Ordinary shares, having a par value of one penny (GBP 0.01) each.

The five hundred thousand (500,000) B Ordinary shares have been paid up through a contribution in kind consists of twelve thousand five hundred (12,500) A shares of Raven Audley Court Plc, a company registered in England under number 05160167 whose registered office is located at Swan Court, Waterman's Business Park, Kingsbury Crescent Staines, Middlesex TW18 3BA, representing 25 % of the share capital of Raven Audley Court Plc.

The share capital of Raven Audley Court Plc is set at fifty thousand Pounds Sterling (GBP 50,000), represented by twelve thousand five hundred (12,500) A ordinary shares and thirty-seven thousand five hundred (37,500) B ordinary shares, having a par value of one Pound Sterling (GBP 1) each.

The fair net valuation of this contribution, valued at five thousand Pounds Sterling (GBP 5,000), is given to the undersigned notary by virtue of a valuation report drawn up by two managers of the Company and dated October 20, 2008.

The evidence of the existence and value of the shares of Raven Audley Court Plc and of its effective contribution is given to the undersigned notary by virtue of a report of the board of directors of Raven Audley Court Plc signed in London on October 20, 2008.

The five hundred thousand (500,000) B Ordinary shares have been subscribed as follows:

- two hundred thousand (200,000) B Ordinary shares by Malcom Nicholas Sanderson, residing professionally at Sprivers, Lamberhurst Road, Horsmonden, Kent TN12 8DR, United Kingdom, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 20, 2008, through a contribution in kind of (5,000) A shares of Raven Audley Court Plc;

- forty thousand (40,000) B Ordinary shares by Dominic Connolley, residing professionally at 39 Fairlawn Road, Wimbledon, London SW19 3QR, United Kingdom, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 20, 2008, through a contribution in kind of (1,000) A shares of Raven Audley Court Plc;

- one hundred thousand (100,000) B Ordinary shares by Giles Leo Rabbetts, residing professionally at 19 Ashdown Road, Epsom, Surrey, KT17 3PL, United Kingdom, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 20, 2008, through a contribution in kind of (2,500) A shares of Raven Audley Court Plc;

- one hundred thousand (100,000) B Ordinary shares by Benedict Stanislaw Krauze, residing professionally at 6 Rosemary Avenue, Lower Earley, Reading, Berkshire, RG6 5YQ, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in London, on October 20, 2008, through a contribution in kind of (2,500) A shares of Raven Audley Court Plc, and,

- sixty thousand (60,000) B Ordinary shares by Tenon (IOM) Ltd, a limited company incorporated and existing under the laws of the Isle of Man, having its registered office at Skanco Court, Cooil Road, Braddan, IM2 2SR, Isle of Man, in its capacity as trustee of the Raven Audley Court Plc Employee Benefit Trust, duly represented by Jérémie Houet, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Brabban, on October 17, 2008, through a contribution in kind of (1,500) A shares of Raven Audley Court Plc.

Said proxies, initialed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain attached to this deed in order to be registered therewith.

As a consequence of the foregoing, it is resolved that the first paragraph of article 4 of the Articles shall therefore be amended so as to read as follows:

" **Art. 4.1.** The corporate capital is fixed at twenty thousand Pounds Sterling (GBP 20,000) consisting of one million five hundred thousand (1,500,000) A Ordinary Shares and five hundred thousand (500,000) B Ordinary Shares, having a par value of one penny (GBP 0.01) each (the "Company Shares")."

Fifth resolution

The sole member resolves to appoint:

- Malcolm Nicholas Sanderson, born on 15 March 1959 in London (United Kingdom), residing in Sprivers, Horsmonden, Kent, TN12 8DR, United Kingdom, as Class B Manager; and,
- Benoît Duvieusart, born on 27 January 1961 in Uccle (Belgium), having his professional address at 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1330 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as Class C Manager.

Pursuant to this resolution, the board of managers of the Company is now composed as follows:

- Class A Manager: Graham Sidwell.
- Class B Manager: Malcolm Nicholas Sanderson.
- Class C Manager:
 - 1) Michel Raffoul;
 - 2) Anne-Catherine Grave
 - 3) Benoît Duvieusart.

There being no further business the meeting is closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the representative of the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residences, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil huit, le vingt octobre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

MREF II AC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon le droit du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, en date du 17 octobre 2008,

laquelle procuration signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement,

étant le seul associé de AC Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée en date du 10 octobre 2008 par-devant le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, organisé selon le droit du Grand Duché du Luxembourg, avec siège social au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (la "Société"). Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Agenda:

1. Création de deux catégories de parts sociales divisées en parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de catégorie A") et parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de catégorie B");
2. Conversion des un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ordinaires existantes détenues par MREF II AC Holdings S.à r.l. en un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie A;
3. Refonte totale des statuts de la Société;
4. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000) pour porter son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) jusqu'à un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) représenté par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de catégorie B, d'une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune; souscription subséquente et paiement des Parts Sociales de catégorie B par un apport en nature; et acceptation de la souscription réalisée par Malcolm Nicholas Sanderson, Dominic Connolley, Giles Rabbetts, Benedict Krauze et Tenon (IOM) Limited;
5. Nomination de Malcolm Nicholas Sanderson et Benoît Duvieusart en tant que gérant additionnels.

Après avoir examiné l'ordre du jour de l'assemblée, le comparant a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de créer deux (2) catégories de parts sociales dénommées Parts Sociales de catégorie A et Parts Sociales de catégorie B.

Seconde résolution

L'associé unique décide de convertir un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales ordinaires existantes qu'il détient dans la Société en un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie A.

Troisième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'associé unique décide de procéder à la refonte totale des statuts de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

"Il est formé par la présente entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société sous forme de société à responsabilité limitée sous la dénomination "AC Holdings S.à r.l.", régie par les lois concernant un tel établissement (la "Société"), et en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la "Loi"), ainsi que par les présents statuts (les "Statuts").

1. Siège social

1.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

1.2 Il peut être transféré en tout autre endroit sis au Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire de ses associés, délibérant de la façon prévue par la Loi et les Statuts.

1.3 Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance de la Société, est autorisé à transférer le siège social de la Société au sein de la ville de Luxembourg.

2. Objet

2.1 L'objet de la Société est d'acquérir ou vendre ou encore aliéner et détenir, directement ou indirectement, des intérêts au Luxembourg et/ou dans des établissements étrangers, par, entre autres, la souscription ou l'acquisition de tous titres et droits en participation, cotisation, souscription, achat de société ou option, négociation ou toute autre manière, ou des instruments d'emprunt financiers sous quelque forme que ce soit. La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de tout établissement luxembourgeois ou étranger.

2.2, La Société peut également fournir une assistance, par voie de prêts, garanties ou autres, à ses filiales ou sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, voire même non considérable, ou toute société étant actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute autre société appartenant au même groupe que la Société (les "Sociétés Affiliées"), étant entendu que la Société ne saurait entamer de transaction qui la mènerait à s'engager dans une quelconque activité considérée comme activité réglementée du secteur financier.

2.3 La Société peut, en particulier, entamer les transactions suivantes, étant entendu que la Société ne saurait entamer de transaction qui la mènerait à s'engager dans une quelconque activité considérée comme activité réglementée du secteur financier:

2.3.1 emprunter de l'argent sous toute forme ou obtenir toute forme de facilité de crédit et soulever les fonds à travers, y compris, et sans réserve, l'émission, à titre privé, d'obligations, billets à ordre, billets au porteur, emprunts sur titres mobiliers et autres formes de dettes ou instruments de capitaux propres, et l'usage d'instruments financiers dérivés ou autres;

2.3.2 avancer, prêter ou déposer de l'argent ou donner crédit à ou souscrire à ou acheter tout instrument d'emprunt émis par un établissement luxembourgeois ou étranger, selon des termes jugés appropriés, avec ou sans garantie;

2.3.3 passer tout contrat de garantie, nantissement ou toute autre forme de garantie, par engagement personnel ou par hypothèque ou sûreté sur l'ensemble ou une partie de l'entreprise, des biens et avoirs (présents ou futurs) ou par toute autre méthode, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société et des sociétés affiliées, ou des gérants ou responsables de la Société ou des sociétés affiliées, dans les limites prévues par le droit en vigueur au Luxembourg.

2.4 La Société peut effectuer tous les investissements ou opérations juridiques, commerciales, techniques et, en général, toutes les transactions qui sont nécessaires pour accomplir son objet ainsi que toutes les opérations destinées directement ou indirectement à faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

3. Durée

La Société est constituée pour une période illimitée.

4. Capital social

4.1 Le capital social est fixé à quinze mille livres sterling (GBP 15.000) constituant en un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie A et zéro (0) Parts Sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un penny (0,01 GBP) chacune (les "parts sociales de la Société").

4.2 En plus du capital social, il peut être créé un compte prime d'émission, dans lequel les primes versées pour toute part sociale sont transférées.

Le montant dudit compte prime d'émission est mis à la libre disposition des associés.

4.3 Toutes les parts sociales ont une égalité de droits à moins que les Statuts n'en disposent autrement.

4.4 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

5. Distributions

5.1 Les bénéfices de l'exercice social, après déduction des dépenses générales et d'exploitation, des charges et des amortissements, constituent le bénéfice net de la Société en ce qui concerne cette période.

5.2 Des bénéfices nets ainsi déterminés, cinq pour cent sont déduits et assignés à un fonds de réserve légale. Cette déduction cesse d'être obligatoire une fois que le montant du fonds de réserve légale atteint un dixième du capital émis de la Société.

5.3 Dans la mesure où des fonds sont disponibles au niveau de la Société pour être distribués et selon ce qui est autorisé par la Loi et par les Statuts, et toujours soumis au consentement du gérant de catégorie A, du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut proposer que l'argent disponible au paiement de dividendes soit distribué.

5.4 Tous les revenus disponibles pour une distribution sont versés aux Parts Sociales de catégorie A et aux Parts Sociales de catégorie B, au pro rata, comme si elles constituaient une seule catégorie de parts sociales.

5.5 La décision de distribuer des fonds et la détermination du montant d'une telle distribution est prise par un vote à la majorité des associés.

5.6 Nonobstant les dispositions précédentes, soumis au consentement du gérant de catégorie A, du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut décider de proposer le paiement de dividendes provisoires aux associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état des comptes prouvant que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas dépasser, selon le cas, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués du report des pertes et des montants à assigner à une réserve à déterminer selon la Loi ou les Statuts; (ii) la décision de verser des dividendes provisoires est prise par une assemblée générale des associés dans les deux mois suivant la date des comptes intérimaires; (iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et (iv) tout montant distribué ne correspondant pas aux bénéfices réellement perçus est remboursé par les associés.

6. Émission de nouvelles parts sociales

6.1 Aucune nouvelle part sociale n'est émise sauf de manière prévue à l'article 6.6, ou comme il en est convenu par les associés représentant pas moins de 85% des parts sociales de la Société.

6.2 Lors de l'émission de parts sociales en application de l'article 6.1 ci-dessus:

6.2.1 ces parts sociales, avant qu'elles soient émises, sont offertes aux détenteurs de parts sociales de la Société dans la proportion (aussi exacte qu'elle puisse être) du nombre des parts sociales qu'ils détiennent (quelle que soit leur catégorie);

6.2.2 l'offre est signifiée par notification spécifiant le nombre et la catégorie de parts sociales offertes et le prix par part sociale et la période limite (au moins 20 jours et 30 jours au plus) durant laquelle l'offre, si elle n'est pas acceptée, est considérée comme refusée;

6.2.3 après l'expiration d'une telle limite, ou à la réception d'une confirmation envoyée par les personnes à qui l'offre est faite qu'elles refusent d'accepter tout ou partie des parts sociales offertes, les gérants offrent les parts sociales refusées de la même manière (sauf que la période minimum pour l'acceptation est fixée à sept jours) aux autres détenteurs de parts sociales qui ont accepté de souscrire à toutes les parts sociales qui leur sont offertes, dans la proportion (aussi exacte qu'elle puisse être) du montant nominal des parts sociales qu'ils possèdent (quelle que soit leur catégorie); et

6.2.4 si les parts sociales concernées par cette offre ultérieure sont refusées ou considérées comme ayant été refusées, l'offre ultérieure est annulée.

6.3 Au cas où tout ou partie des parts sociales pour lesquelles l'article 6.2 s'applique ne reçoit de souscription selon les dispositions de l'article 6.2, les gérants peuvent offrir ces parts sociales à des tiers, approuvés par avance par le gérant de catégorie A, sous réserve de la Loi et des Statuts, à condition que:

6.3.1 aucune part sociale ne soit émise à escompte;

6.3.2 aucune part sociale pour laquelle l'article 6.2 s'applique ne soit émise plus de trois mois après échéance de la période prévue pour l'acceptation de la dernière offre de ces parts sociales en application de l'article 6.2, à moins que la procédure présentée à l'article 6.2 ne soit d'abord répétée en ce qui concerne ces parts sociales; et

6.3.3 aucune part sociale ne soit émise à un prix inférieur à celui auquel elles ont été offertes aux associés en vertu de l'article 6.2, et de sorte que, si les gérants proposent d'émettre de telles parts sociales pour tout ou partie dans le cadre d'une contrepartie non monétaire, la valeur monétaire d'une telle contrepartie aux fins du présent article 6.3 est déterminée par les commissaires aux comptes, ou selon le cas, avec l'accord préalable du gérant de catégorie A, les

commissaires aux comptes indépendants, dont la détermination est considérée comme finale et imposée à la Société et chacun de ses associés.

6.4 Les dispositions des articles 6.2 et 6.3 s'appliquent mutatis mutandis à toutes les nouvelles parts sociales de la Société, telles que créées de temps à autres.

6.5 Aucune part sociale n'est attribuée aux conditions que le droit d'acquérir de telles parts sociales peut entraîner une renonciation en faveur de, ou être attribué à, une autre personne, et aucun droit d'une personne à une attribution de part sociale ne peut entraîner que cette part sociale soit attribuée à une autre personne.

6.6 Sans préjudice des dispositions pertinentes de la Loi et nonobstant toute autre disposition dans les Statuts, si les associés d'une majorité de Parts Sociales de catégorie A décident à leur seule discrétion qu'il est avantageux pour la Société que de nouvelles parts sociales soient émises en faveur de certains des associés existants mais pas tous, et autrement que prévu dans les dispositions antérieures de l'article 6 (une "Emission d'Urgence"), ils proposent une telle émission au conseil de gérance, qui à son tour propose d'attribuer des parts sociales à certains associés actuels, à condition que ces associés à qui des parts sociales n'ont pas été offertes conformément à l'Emission d'Urgence (les "Associés de Rattrapage") reçoivent une offre dès que faire se peut (et quoi qu'il arrive, dans un délai d'une semaine suivant l'émission des parts sociales conformément à l'Emission d'Urgence), ce nombre de nouvelles parts sociales étant soumis aux mêmes conditions et sur la même base que les nouvelles parts sociales qui leur auraient été proposées si les dispositions de l'article 6.2 avaient été appliquées à l'Emission d'Urgence et aux parts sociales offertes ultérieurement conformément aux dispositions de cet article, à l'intention et à l'effet qu'ils soient dans la même position, dès que faire se peut, que s'il n'avait pas été outrepassé aux dispositions de l'article 6.2 conformément à cet article. Les Associés de Rattrapage ont six mois à partir de la date de l'Emission d'Urgence pour accepter une telle offre.

7. Gestion

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés. En cas de gérant unique, ce dernier est appelé "gérant unique". En cas de pluralité de gérants, ces derniers constituent un conseil de gérance (le "conseil de gérance").

7.2 De temps en temps, les Investisseurs ont le droit de proposer la nomination d'un ou plusieurs gérants sur une liste de candidats dans laquelle l'assemblée générale des associés nomme un gérant, étant entendu que le conseil de gérance se compose d'au moins un gérant proposé par les Investisseurs (tous étant appelés "gérants de catégorie A").

7.3 De temps en temps, les associés détenteurs de Parts Sociales de catégorie B ont le droit de proposer la nomination d'un gérant sur une liste de candidats dans laquelle l'assemblée générale des associés nomme un gérant, étant entendu que le conseil de gérance se compose d'au moins un gérant proposé par les associés détenteurs de Parts Sociales de catégorie B (appelé "gérant de catégorie B").

7.4 De temps en temps, les Investisseurs sont autorisés à nommer un ou plusieurs gérants indépendants résidents au Luxembourg (appelé "gérants de catégorie C").

7.5 Tout gérant peut être récusé à tout moment et sans cause par un vote à une majorité d'au moins 50% (cinquante pour cent) plus une voix parmi les voix qui ont le droit de vote à l'assemblée générale des associés. Nonobstant la phrase précédente, (i) le droit d'une partie ou des parties de proposer un candidat pour nomination au conseil de gérance inclut le droit de proposer le renvoi ou la suspension de tout gérant désigné conformément aux articles 7.2 à 7.4 suivant la nomination par cette partie ou ces parties, et (ii) les dispositions des articles 7.2 à 7.5 s'appliquent mutatis mutandis au remplacement d'un gérant.

8. Pouvoirs du gérant unique ou du conseil de gérance

8.1 Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance, sans préjudice des articles 7.1 et 10 des Statuts, a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et effectuer et approuver tous actes et opérations compatibles avec l'objet de la Société, et si les termes du présent article sont respectés.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'assemblée générale des associés font partie des compétences du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérant, du conseil de gérance.

9. Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de gérant unique, liée par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants comprenant un gérant de catégorie C, par la signature commune d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et d'un gérant de catégorie C, ou s'il n'y a pas de gérant de catégorie C, par la signature d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué, en cas de gérant unique, par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants comprenant un gérant de catégorie C, par la signature commune d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et d'un gérant de catégorie C, ou s'il n'y a pas de gérant de catégorie C, par la signature de deux gérants.

10. Délégation et mandataire du gérant unique ou du conseil de gérance

10.1 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad-hoc.

10.2 Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérant, le conseil de gérance, détermine les responsabilités d'un tel mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et tous les autres termes appropriés du mandat.

11. Réunions et décisions du conseil de gérance

11.1 En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira parmi ses membres un Président du conseil de gérance (le "Président").

11.2 En cas de pluralité de gérants, les sessions du conseil de gérance sont convoquées par le Président ou deux autres gérants à la demande du Président ou deux autres gérants.

11.3 Un préavis minimum de 10 jours ouvrables annonçant la réunion, accompagné des détails de cette réunion et d'un ordre du jour des affaires à traiter, est envoyé à tous les gérants. Là où soit (i) le Président détermine que des affaires pressantes sont à régler, (ii) ou un accord préalable écrit du gérant de catégorie A a été reçu, le préavis de notification de réunion du conseil de gérance peut être réduit à deux jours ouvrables.

11.4 Le conseil de gérance peut débattre et prendre des décisions sans préavis si tous les gérants sont présents ou représentés et ont renoncé aux conditions et aux formalités de convocation.

11.5 N'importe quel gérant peut agir lors de toute réunion du conseil de gérance en donnant procuration par écrit ou télégramme ou télécopie ou courriel ou lettre fournie à un autre gérant le représentant. Un gérant peut également nommer un autre gérant pour le représenter par téléphone, à confirmer ultérieurement par écrit.

11.6 Il est permis d'utiliser du matériel de vidéoconférence et de conférence téléphonique à condition que les dispositions de l'article 11.6 soient respectées et que (i) chaque gérant participant puisse entendre et être entendu par tous les autres gérants participants en cas d'utilisation de ces technologies et que (ii) l'utilisation de tels moyens est initialisée à partir du Luxembourg, et chaque gérant participant est considéré comme étant présent et autorisé à voter par vidéo ou par téléphone.

11.7 Le conseil de gérance ne peut débattre et prendre des décisions que si au moins une majorité de ses membres (incluant le Président), se composant au moins d'un gérant de catégorie A, d'un gérant de catégorie B et un gérant de catégorie C, le cas échéant, participent à la réunion, dans le cas contraire la réunion du conseil de gérance de la Société devra être annulée. Les décisions du conseil de gérance sont arrêtées à une majorité simple. Aucun gérant, y compris le Président, ne possède de voix prépondérante.

11.8 Si le quorum mentionné à l'article 11.6 ne peut être constitué lors d'une réunion quelconque du conseil de gérance de la Société, la séance concernée est levée durant cinq jours ouvrables.

11.9 Le compte rendu d'une réunion du conseil de gérance est signé par tous les gérants présents ou représentés lors de la réunion. Les extraits sont certifiés par n'importe quel gérant ou par toute personne nommée par un gérant quelconque ou au cours d'une réunion du conseil de gérance.

12. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés

12.1 S'il n'existe qu'un seul associé, cet associé unique assume tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés et prend les décisions par écrit.

12.2 En cas de pluralité d'associés et si leur nombre ne dépasse pas vingt-cinq (25), chaque associé peut participer aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé a un droit de vote proportionné à sa détention. Toutes les parts sociales ont une égalité de droit de vote.

12.3 Lorsque tous les associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer à toutes les formalités de convocation et l'assemblée peut se tenir sans préavis.

12.4 S'il y a plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés doivent être prises lors d'assemblées à convoquer. Un préavis de notification minimum de dix jours ouvrables pour chaque assemblée d'associés doit être accompagné de précisions sur le lieu de réunion et un ordre du jour est envoyé aux associés.

12.5 S'il y a moins de vingt-cinq associés, chaque associé peut recevoir le texte des décisions à prendre et voter par écrit.

12.6 Un associé peut être représenté à l'assemblée générale des associés en donnant procuration par écrit (ou par télécopie ou courriel ou tout autre moyen) à un représentant qui n'a pas besoin d'être associé.

12.7 Les décisions collectives ne sont adoptées que si les associés possédant plus que la moitié du capital social les adoptent.

12.8 Cependant, les résolutions visant à changer les Statuts ne peuvent être adoptées qu'à une majorité (en nombre) des associés possédant au moins trois quarts du capital social de la Société, sous réserve des autres dispositions de la Loi. En outre, tout transfert de parts sociales de la Société à une personne qui n'est pas associé de la Société à ce moment-là et, sans préjudice porté aux dispositions de l'article 6.1, toute nouvelle émission de parts sociales de la Société exigent le consentement des associés de la Société possédant collectivement au moins trois quarts du capital social de la Société.

13. Exercice social

13.1 L'exercice social de la Société commence au 1^{er} janvier et se termine au 31 décembre de la même année.

13.2 À la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société sont préparés par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant une indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

13.3 Chaque associé peut inspecter l'inventaire et le bilan ci-dessus au siège social de la Société.

14. Dissolution et liquidation

14.1 La Société ne peut être dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civiques, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

14.2 La liquidation de la Société est décidée par l'assemblée générale des associés selon les dispositions légales applicables.

14.3 La liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui déterminent leurs pouvoirs et leur rémunération.

14.4 Lors de la liquidation de la Société, le montant disponible à répartir est distribué aux Parts Sociales de catégorie A et aux Parts Sociales de catégorie B selon l'article 5.

15. Droit applicable

Référence est faite aux dispositions de la Loi pour toutes les questions pour lesquelles les Statuts ne prévoient aucune disposition spécifique.

16. Interprétation

Dans les Statuts, les termes et les expressions utilisés (sauf là où le contexte n'en dispose autrement) ont la signification suivante:

"Part Sociale de catégorie A" signifie une part sociale de catégorie A d'une valeur nominale de 0,01 GBP du capital social de la Société, ayant les droits et soumise aux restrictions présentés dans les Statuts;

"Commissaires aux comptes" signifie les commissaires aux comptes selon les besoins de la Société;

"Part Sociale de catégorie B" signifie une part sociale de catégorie B d'une valeur nominale de 0,01 GBP du capital social de la Société, ayant les droits et soumise aux restrictions présentés dans les Statuts;

"Conseil de gérance" signifie tous les gérants selon le besoin, y compris les gérants de catégorie A (le cas échéant) et qui constituent le conseil de gérance de la Société;

"Jour ouvrable" signifie un jour (à l'exclusion des samedis) où les banques sont généralement ouvertes à Luxembourg et à Londres pour les transactions et opérations bancaires normales;

"Sociétés Affiliées" signifie les filiales de la Société ou les sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect, voire même non considérable, ou toute société étant actionnaire direct ou indirect de la Société ou de toute autre société appartenant au même groupe que la Société;

"Commissaires aux comptes indépendants" signifie une société de commissaires aux comptes (autre que celle des commissaires aux comptes) agréée par le conseil de gérance;

"Investisseurs" signifie les détenteurs des Parts Sociales de catégorie A et leurs cessionnaires et successeurs légaux respectifs;

"Gérants" signifie les gérants de la Société selon le besoin;

"Registre" signifie le registre des associés;

"Parts Sociales" signifie toutes les parts sociales et toutes leurs parts sociales dérivées, par conversion, consolidation ou subdivision, ou par voie de droits ou d'attribution de parts sociales gratuites ou autres, qui circulent actuellement dans la Société, à moins que le contexte ne l'exige autrement; et

"Associé" signifie un détenteur enregistré de parts sociales.

16.2 Les mots incorporant le genre masculin incluent aussi le genre féminin et le genre neutre; les mots incorporant le singulier incluent aussi le pluriel, et vice versa.

16.3 Les intitulés d'article ne sont pris qu'à titre de référence et n'affectent pas la construction ou l'interprétation des Statuts.

16.4 Les références aux personnes incluent les personnes morales, les associations sans personnalité morale et les sociétés de personnes."

Quatrième résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille livres sterling (GBP 5.000) pour porter son montant actuel de quinze mille livres sterling (GBP 15.000) à un montant de vingt mille livres sterling (GBP 20.000) représenté par l'émission de cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de catégorie B, ayant une valeur nominale de un penny (GBP 0,01) chacune.

L'intégralité des cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de catégorie B a été libérée par un apport en nature consistant en douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de catégorie A de Raven Audley Court Plc, une société immatriculée

en Angleterre sous le numéro 05160167, ayant pour siège social Swan Court, Waterman's Business Park, Kingsbury Crescent Staines, Middlesex TW18 3BA, représentant 25 % du capital social de Raven Audley Court Plc.

Le capital social de Raven Audley Court Plc est fixé à cinquante mille livres sterling (GBP 50.000) représenté par douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de catégorie A, et trente-sept mille cinq cents (37.500) Parts Sociales de catégorie B, intégralement libérées, ayant une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) chacune.

La valeur nette de cet apport évaluée à cinq mille livres sterling (GBP 5.000), a été transmise au notaire instrumentant par le biais d'un rapport rédigé par deux gérants de la Société et daté du 20 octobre 2008.

La preuve de la propriété et de la valeur des actions de la société Raven Audley Court Plc et de la réalisation effective de l'apport a été donnée au notaire instrumentant par le biais d'un rapport du conseil d'administration de la société Raven Audley Court Plc signé à Londres le 20 octobre 2008.

Les cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de catégorie B ont été souscrites comme suit:

- deux cent mille (200.000) Parts Sociales de catégorie B par Malcolm Nicholas Sanderson, demeurant professionnellement à Sprivers, Lamberhurst Road, Horsmonden, Kent TN 12 8DR, Royaume-Uni, dûment représenté par M. Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 20 octobre 2008, par un apport en nature de cinq mille (5.000) Parts Sociales de catégorie A de Raven Audley Court Plc;

- quarante mille (40.000) Parts Sociales de catégorie B par Dominic Connolley, demeurant professionnellement au 39 Fairlawn Road, Wimbledon, Londres SW19 3QR, Royaume-Uni, dûment représenté par M. Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 20 octobre 2008, par un apport en nature de mille (1.000) Parts Sociales de catégorie A de Raven Audley Court Plc;

- cent mille (100.000) Parts Sociales de catégorie B par Giles Leo Rabbetts, demeurant professionnellement au 19 Ashdown Road, Epsom, Surrey KT17 3PL, Royaume-Uni, dûment représenté par M. Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 20 octobre 2008, par un apport en nature de deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de catégorie A de Raven Audley Court Plc;

- cent mille (100.000) Parts Sociales de catégorie B par Benedict Stanislaw Krauze, demeurant professionnellement au 6, Rosemary Avenue, Lower Earley, Reading, Berkshire RG6 5YQ, Royaume-Uni, dûment représenté par M. Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 20 octobre 2008, par un apport en nature de deux mille cinq cents (2.500) Parts Sociales de catégorie A de Raven Audley Court Plc;

- soixante mille (60.000) Parts Sociales de catégorie B par Tenon (IOM) Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et organisée sous le droit de l'île de Man, ayant son siège social à Skanko Court, Cooil Road, Braddan IM2 2SR, Ile de Man, en sa capacité de trustee de Raven Audley Court Plc Employee Benefit Trust, dûment représenté par M. Jérémie Houet, Maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, en date du 17 octobre 2008, par un apport en nature de mille cinq cents (1.500) Parts Sociales de catégorie A de Raven Audley Court Plc;

Lesquelles procurations signées "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

A la suite de la résolution précédente, l'article 4 paragraphe 1 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

"4.1. Le capital social est fixé à vingt mille livres sterling (GBP 20.000) consistant en un million cinq cent mille (1.500.000) Parts Sociales de catégorie A et cinq cent mille (500.000) Parts Sociales de catégorie B ayant une valeur nominale d'un penny (GBP 0,01) chacune (les "Parts Sociales de la Société")."

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer:

- Malcolm Nicholas Sanderson, né le 15 mars 1959 à Londres (Royaume-Uni), demeurant professionnellement à Sprivers, Lamberhurst Road, Horsmonden, Kent TN12 8DR, Royaume-Uni, en tant que gérant de catégorie B, et,

- Benoît Duvieusart, né le 27 janvier 1961 à Uccle (Belgique), demeurant professionnellement au 58, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie C.

En conséquence de cette résolution, le conseil de gérance aura désormais la teneur suivante:

- Gérant de catégorie A: Graham Sidwell.

- Gérant de catégorie B: Malcolm Nicholas Sanderson.

- Gérant de catégorie C:

- 1) Michel Raffoul,

- 2) Anne-Catherine Grave

- 3) Benoît Duvieusart.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergences entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant du comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant du comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Houet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 24 octobre 2008 LAC/2008/43199. - Reçu trente-deux euros quarante cents Eur 0,5% = 32,40

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial. Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2008.

Matine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148064/5770/739.

(080174337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Orion IPDL 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.968.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141210/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01981. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Aztec Financial Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 131.192.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008147550/220/10.

(080173870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Komohana Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.255.

Constituée par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 mars 2006, acte publiée au Mémorial C n ° 1184 du 17 juin 2006.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Komohana Investments S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141205/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01967. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165177) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Veloce Due S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 78.815.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph SHWACHTGEN, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 2000, acte publié au Mémorial C n° 380 du 23 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VELOCE DUE S.à.r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008141206/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01964. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Euro-Drive Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 93.802.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008141183/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02356. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Arson Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 143.074.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CAPEMARCH INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 2nd Floor, Swiss Bank Building, East 53rd Street, Marbella, Panama City, République de Panama, ici représentée par Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 21 octobre 2008.

Ladite procuration paraphée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné sera annexée au présent acte pour être déposée auprès des autorités d'enregistrement.

Lequel comparant, par son mandataire, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer comme actionnaire unique:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "ARSON INVESTMENTS S.A.".

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme "Société de Participations Financières".

La société peut également s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter, ainsi que procéder à l'acquisition, la détention, l'exploitation, le développement et la mise en valeur de tous biens immobiliers, terrains à bâtir y compris.

Art. 3. Le capital social est fixé à quarante mille euros (EUR 40.000,-) divisé en quarante (40) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à trois cent mille euros (EUR 300.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 octobre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;

- à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;

- de déterminer les conditions de souscription et de libération;

- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;

- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;

- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin;

- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le conseil d'administration élit en son sein son président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, la voix du président étant prépondérante en cas de partage des voix.

La société se trouve engagée par les signatures conjointes de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 11 mai à 14.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2009.

Souscription et libération

Toutes les actions ont été entièrement souscrites par le comparant et libérées en espèces de sorte que le montant de quarante mille euros (EUR 40.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Michaël ZIANVENI, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - b) Monsieur Sébastien GRAVIERE, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Olivier DEWALQUE, employé privé, né le 16 septembre 1968 à Bastogne - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Madame Marie-Anne BACK, employée privée, née le 8 juin 1958 à Steinfort - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CeDerLux-Services S. à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2014.

5) Le siège de la société est fixé au 54, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Zianveni et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 novembre 2008. LAC/2008/44788. - Reçu deux cents euros Eur 0,5% = 200,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148676/5770/150.

(080175068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

TPSI S.A., Top Pro Sport Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.100.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirtieth of October.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., here represented by Geert DIRKX, private employee, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on August 7th, 2008;

2. PANEV S.A., here represented by Geert DIRKX, private employee, with professional address 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg, on behalf of a proxy given in Luxembourg on August 7th, 2008.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing parties have decided to form amongst themselves a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of TOP PRO SPORT INVESTMENT S.A. (en abrégé TPSI S.A.)

The registered office is established in Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the company is:

- The management of the career of professional sportsmen as well as every commercial and public relations aspect related to the development of the career of such sportsmen;
- The negotiation of contracts, acquisition and sale of every sporting rights including image rights;
- The negotiation and the management of contracts and sponsoring rights;

- The development, acquisition and the exploitation of every right linked to the intellectual property being protected or not by a patent, as well as property titles, protected or not by a copyright;
- Furthermore the object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and/ or in foreign companies, as well as the administration, development and management of such participations;
- The company may acquire by contribution, subscription, option and purchase, or in any other manner, any stocks and shares or even real estate of every kind, and convert it by sale, transfer, exchange or otherwise;
- The company may provide any financial assistance to companies forming part of the group of the company such as, among others, the provisions of loans, the granting of guarantees or securities in any kind or form;
- The company may carry out all real estate transactions, any other securities including commercial, industrial and financial that may be deemed useful or necessary in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at EUR 31.000,- (thirty-one thousand euro) divided into 1.200 (one thousand two hundred) shares without any nominal value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

The corporate share capital may be increased from its present amount up to EUR 500.000,- (five hundred thousand euro) divided in 12.000 (twelve thousand) shares without any nominal value.

The board of directors is fully authorised and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;
- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares.
- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorised capital, which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Moreover, the Board of Directors is authorised to issue convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any currencies. Any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorised capital. The Board of Directors shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions, which may be related to such, bond issue. A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the second Tuesday of June at 4.00 pm.

If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1. The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2008.

2. The first annual general meeting shall be held in 2009.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:-

1) Pan European Ventures S.A.	600 shares
2) Panev S.A.	<u>600 shares</u>
Total:	1.200 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of EUR 31.000,- (thirty-one thousand euro) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. The number of directors is set at 3 (three) and that of the auditors at 1 (one).
2. The following are appointed directors:
 - a) Geert DIRKX, born in Maaseik (Belgium), on October 10th, 1970, with professional address at 5, rue Eugene Ruppert in L-2453 Luxembourg;
 - b) Gerard VAN HUNEN, born in The Hague (The Netherlands), on September 15th, 1967, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg;
 - c) Peter VAN OPSTAL, born in Zwijndrecht (The Netherlands), on February 12th, 1969, with professional address at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg.
3. Has been appointed auditor:
KOHNNEN & ASSOCIES S. à r.l., having its registered office 66, RUE Marie-Adélaïde in L-2128 Luxembourg, registered under RCS Luxembourg under n° B 114 190.
4. The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2009.
5. The registered office will be fixed at 5, rue Eugène Ruppert in L-2453 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 août 2008;

2. PANEV S.A., ici représentée par Monsieur Geert DIRKX, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, lui délivrée à Luxembourg, le 7 août 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de TOP PRO SPORT INVESTMENT S.A. (en abrégé TPSI S.A.)

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet:

- La gestion de carrière de professionnels sportifs ainsi que toutes relations commerciales et publiques ayant trait au développement de la carrière de ces sportifs;
- La négociation de contrats, l'acquisition et la vente de tout droit sportif, y compris les droits d'image;
- La négociation et la gestion de contrats et de droits de sponsoring;
- Le développement, l'acquisition et l'exploitation de tout droit de propriété intellectuelle, faisant ou non l'objet d'un brevet et les titres de propriété, qu'ils soient ou non protégés par des droits d'auteur;
- La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations;

- La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement;
- La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties;
- La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) divisé en 1.200 (mille deux cents) actions sans valeur nominale.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) représenté par 12.000 (douze mille) actions sans valeur nominale.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;
- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.
- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Le Conseil d'administration devra choisir en son sein un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Le Conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième mardi du mois de juin à 16.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) PAN EUROPEAN VENTURES S.A.	600 actions
2) PANEV S.A.	<u>600 actions</u>
Total:	1.200 actions

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et celui des commissaires à 1 (un).
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Geert DIRKX, né le 10 octobre 1970 à Maaseik (Belgique), avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - b) Gérard VAN HUNEN, né le 15 septembre 1967 à La Haye (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
 - c) Peter VAN OPSTAL, né le 12 février 1969 à Zwijndrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes: KOHNEN & ASSOCIES S. à r.l., ayant son siège social 66, rue Marie-Adélaïde à L-2128 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro B 114.190.
- 4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2009.
- 5) Le siège social est fixé au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, connues du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: G. Dirx et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2008. LAC/2008/44787. - Reçu cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 155,-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008148675/5770/332.

(080175796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Alex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6225 Altrier, 6, Beim Tumulus.

R.C.S. Luxembourg B 104.281.

—
RECTIFICATIF

Suite au bilan au 31 décembre 2007, enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2008, référence LSO-CO01917 et déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mai 2008, L080066386.05, le bilan rectificatif au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10 novembre 2008.

2M CONSULTANT SARL, 13, rue Bolivar, L-4037 Esch-sur-Alzette
Cabinet comptable et fiscal

Référence de publication: 2008141215/612/17.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06821. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Rolinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 74.081.

—
Resolution by the Board of Directors of the Company, taken at a meeting in Luxembourg on 15 September 2008

Attendance List:

- Peter Engelberg, President
- Gilles Wecker

Resolution

The Board of Directors RESOLVED to move the registered office of the Company from 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, to 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

It was further resolved that these minutes be signed by the Chairman and one Board other director.

With no other matters on the agenda the meeting was closed.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
President / -

Résolution du Conseil d'Administration de la société, qui a eu lieu au Luxembourg le 15 septembre 2008

Liste de présence:

- Peter Engelberg, Président
- Gilles Wecker

Résolution

Le Conseil d'Administration décide d'approuver le transfert du siège social de la société du 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 2-4, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg.

Il a été également résolu que le procès-verbal a été signé par le Président et un autre membre du Conseil d'Administration.

Aucun autre point n'étant porté à l'agenda, l'assemblée a été clôturée.

Peter Engelberg / Gilles Wecker
Président / -

Référence de publication: 2008147819/1369/32.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08442. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080174115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Les Baronies d'Armagnac S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 89.828.

—
La société EURO REVISION S.A. a dénoncé, avec effet au 9 novembre 2008, le siège social de la société LES BARONNIES D'ARMAGNAC S.A., 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, RCS, Section B, n° 89.828.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

EURO REVISION S.A.
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2008149787/1051/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW05287. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

C.I.F.H.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 99.070.

—
Réunion du conseil d'administration du 1^{er} septembre 2008

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 8 des statuts de la société, les administrateurs se sont réunis en conseil et ont élu pour une durée de six (6) ans Madame Marie-Thérèse BUKASA, assistante de direction, demeurant professionnellement à 6 boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, née le 25 septembre 1977 à Liège (Belgique), aux fonctions d'administrateur-délégué de la société qui aura tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

DA VINCI CAPITAL INC. / NEROCORP S.A.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Marie-Thérèse BUKASA

Administrateur

Référence de publication: 2008149289/1060/20.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04098. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

C.I.F.H.R. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.
R.C.S. Luxembourg B 99.070.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société C.I.F.H.R. S.A. du 1^{er} septembre 2008 que:

Première résolution

L'assemblée constate le changement de dénomination ainsi que l'adresse du commissaire aux comptes de MCA Group Sàrl avec son siège social à 156, route de Luxembourg, L-4973 Luxembourg en InterConseils Sàrl avec son siège social à 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Deuxième et dernière résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes pour une nouvelle durée de six (6) ans, à savoir:

- La société InterConseils Sàrl avec son siège social à 6, boulevard Pierre Dupong, L-1430, inscrite au Registre des Sociétés de Luxembourg sous le n^o B 60.879.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008149288/1060/23.

Enregistré à Luxembourg, le 13 octobre 2008, réf. LSO-CV04095. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

W. Z. Balanchine, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 143.087.

—
STATUTS

L'an deux mil huit, le treize novembre

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Stephan WOLZOK, né le 15 juin 1961 à Nice (France), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

2. Monsieur Yanai ZAICIK, né le 9 septembre 1975 à Safed (Israël), avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités,

Tous deux représentés par Mademoiselle Aurore MARON, employée

avec adresse professionnelle à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, en vertu de procurations sous seing privé données Paris le 7 novembre 2008

lesquelles procurations, après avoir été signées, "NE VARIETUR" par le notaire et les comparants, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci. Lesquels comparants, tels que représentés, ont déclaré constituer une société à responsabilité limitée, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination "W. Z. Balanchine" Sàrl.

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Mamer/Capellen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet: la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion et la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession, la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées.

La société peut également prêter et emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tout concours.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent quarante mille euros (240.000-€) divisé en six cent (600) parts sociales sans valeur nominale, réparties comme suit:

1. Monsieur Stephan WOLZOK, préqualifié, trois cent parts	300
2. Monsieur Yanai ZAICIK, préqualifié, trois cent parts	300
Total des parts:	600

Libération

Ces parts sociales ont été entièrement libérées par l'apport en nature d'une créance tel qu'il a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social, ainsi que des bénéfices.

Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession, les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément, il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants-droits ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière que ce soit dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.600.- EUR.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant, les associés, savoir:

- Monsieur Stephan WOLZOK, prénommé
- Monsieur Yanai ZAICIK, prénommé

représentant l'intégralité du capital social, et représentés par Monsieur de BIEN, préqualifié, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-8308 Mamer / Capellen, 75, Parc d'Activités.
- 2.- Le nombre de gérants est fixé à deux.
- 3.- L'assemblée générale désigne en tant que gérants pour une durée indéterminée:
 - a. Monsieur Stephan WOLZOK, préqualifié
 - b. Monsieur Yanai ZAICIK, préqualifié.

La société sera valablement engagée par la signature isolée de chaque gérants.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Maron, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 17 novembre 2008 WIL/2008/1010. - Reçu mille deux cents euros = 1.200 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 20 novembre 2008.

Anja Holtz.

Référence de publication: 2008148682/2724/119.

(080175515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Clarins Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 51.210.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 31 octobre 2008

1) Fin du mandat d'administrateur de:

- M. Cornelius Martin BECHTEL

- M. Sinan SAR

2) Nomination au conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013:

- Mme Virginie DOHOGNE, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

- M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Luxembourg, le 17.11.2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CLARINS S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149280/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08519. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

audit.lu, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-6131 Junglinster, 18, rue Hiehl.

R.C.S. Luxembourg B 113.620.

EXTRAIT

En date du 21 décembre 2007, Monsieur Paul LAPLUME a cédé 300 de ses parts sociales qu'il détenait de la Société comme suit:

- 225 de ses parts sociales ont été transférées à la société audit.lu, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 18, rue Hiehl, L-6131 Junglinster, RCS n ° 113.620;

- 75 de ses parts sociales ont été transférées à Monsieur Pierre LEROY, réviseur d'entreprises, demeurant au 17, rue de Crimée, F-57160 Scy-Chazelles (France);

Luxembourg, le 21 novembre 2008.

Pour AUDIT.LU

Signature

Référence de publication: 2008149282/833/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08837. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

EI-LUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.086.

STATUTS

L'an deux mille huit, le onze novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1. Monsieur Grégory BIGEL, chef d'entreprise, né à Saint-Avold, (France), le 17 avril 1978, demeurant à F-57730 Petit Ebersviller, 3 chemin du Rotenberg,

ici représenté par Madame Catherine MERTZ, qualifiée ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2. Madame Nathalie BIGEL, née ELMERICH, dirigeante d'entreprise, née à Saint-Avold, (France), le 20 septembre 1964, demeurant à F-57730 Petit Ebersviller, 3 chemin du Rotenberg,

ici représentée par Madame Catherine MERTZ, qualifiée ci-après, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée

3. La société anonyme "WHBC - FINANCE CONSULTING S.A.", établie et ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 117 avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 117.380,

dûment représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Madame Catherine MERTZ, employée privée, demeurant professionnellement 117 avenue Gaston Diderich 1420 Luxembourg,

- Monsieur Sébastien THIBAL, employé privé, demeurant professionnellement. 117 avenue Gaston Diderich 1420 Luxembourg, ici représenté par Madame Catherine MERTZ, préqualifiée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée -Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "EI-LUX", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger:

- toutes transactions sur immeubles et fonds de commerce, toutes opérations de location, de syndic et de gestion immobilière, ainsi que toutes opérations financières, commerciales et industrielles, mobilières et immobilières s'y rattachant directement ou indirectement; et

- la participation par tous moyens à toutes entreprises ou sociétés, créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, de fusion, alliances ou associations en participation.

La Société pourra emprunter ou prêter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays et à l'étranger.

Art. 4. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 6. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle du nombre des parts existantes dans l'actif social et dans les bénéfices.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de décès de l'un des associés constituant, les associés restants possèdent un droit préférentiel pour le rachat des parts détenues par l'associé décédé et ce pendant un délai de six (6) mois à compter de la date de décès.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des articles 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés Commerciales.

Art. 8. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la Société.

Titre III - Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée et gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, salariés ou gratuits, nommés par l'assemblée des associés, qui fixe leurs pouvoirs. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances.

En tant que simple mandataires de la Société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société n'est pas dissoute dans le cas de décès du gérant, ainsi que dans le cas d'incapacité légale ou d'empêchement. En cas de vacance dû au décès, à l'incapacité ou à la déconfiture du gérant, un gérant provisoire sera nommé par les associés de la Société, sans que ce délai puisse excéder un mois.

Le gérant provisoire n'est responsable que de l'exécution de son mandat

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts lui appartenant.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente; chaque associé peut se faire représenter valablement aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux présents statuts doivent être prises à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, à la clôture de l'exercice, les comptes de la Société sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugées nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la Société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition des associés.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales en vigueur régissant les sociétés à responsabilité limitée.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Grégory BIGEL, préqualifié, dix parts sociales,	10
2) Madame Nathalie BIGEL, née ELMERICH, préqualifiée, dix parts sociales,	10
3) La société anonyme "WHBC - FINANCE CONSULTING S.A.", prédésignée, quatre-vingts parts sociales,	80
Total: cent parts sociales,	100

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 117 avenue Gaston Diderich.
- 2) Monsieur Grégory BIGEL, chef d'entreprise, né à Saint-Avold, (France), le 17 avril 1978, demeurant à F-57730 Petit Ebersviller, 3 chemin du Rotenberg, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.
- 3) La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MERTZ; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2008. Relation GRE / 2008/4620. - Reçu soixante deux euros 0,5%= 62 EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148681/231/138.

(080175415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Caisse Foncière - Luxembourgeoise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls.

R.C.S. Luxembourg B 114.839.

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAISSE FONCIERE - LUXEMBOURGEOISE S.A., avec siège social à L-8832 Rombach-Martelange, 7, rue des Tilleuls,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 114.839,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 23 février 2006, publié au Mémorial C numéro 1028 du 26 mai 2006.

La séance est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Monsieur Roger ABRAS, administrateur, demeurant à B-6040 Charleroi, 87/1, rue des Hamendes.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Sophie HENRYON, employée privée, demeurant à Herserange (France).

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les DEUX CENT CINQUANTE (250) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (1.000,-€) chacune, représentant l'intégralité du capital social de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Augmentation du capital social de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000, - €) pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- €), par l'émission de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces, pour un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000,00 €);

2) Renonciation au droit de souscription préférentiel des anciens actionnaires;

3) Souscription et libération des 1.250 actions nouvelles par CELUX FINANCES S.A.;

4) Modification afférente de l'article 5 des statuts;

5) Divers.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000,- €), pour le porter de son montant actuel de DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (€ 250.000,-) à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (1.500.000,- €), par l'émission de MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes à libérer par des versements en espèces, pour un montant de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000,00 €).

Deuxième résolution

L'assemblée prend acte, dans le cadre de cette augmentation de capital décidée ci-avant, de la renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires ne participant pas à cette augmentation de capital.

Troisième résolution

Souscription et libération

La société CELUX FINANCES S.A., ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, annexée aux présentes, déclare souscrire les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) ACTIONS nouvellement émises au prix de la valeur nominale.

L'assemblée accepte la souscription de la totalité des actions nouvelles par la société CELUX FINANCES S.A., pré-qualifiée.

Les MILLE DEUX CENT CINQUANTE (1.250) actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE EUROS (1.250.000,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite à l'augmentation de capital ci-dessus, de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital social est fixé à UN MILLION CINQ CENT MILLE EUROS (€ 1.500.000,-), représenté par MILLE CINQ CENTS (1.500) ACTIONS d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune.

Frais

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ neuf mille euros (9.000,- €).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Abras, Conde, Henryon, Kesseler

Enregistré à Esch/Al. A.C., le 4 NOV. 2008. Relation: EAC/2008/13673. - Reçu six mille deux cent cinquante euros 1.250.000,- à 0,5% = 6.250,-

Le Receveur ff. (signé): N. Boiça.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 21 novembre 2008.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2008148753/219/84.

(080175706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

JM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.621.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 14 novembre 2008

1. M. Cornelius Martin BECHTEL a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée avec le pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Luxembourg, le 17/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JM Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149278/29/20.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08549. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Kinabalu Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.379.

—
Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 septembre 2008

1. M. André WILWERT a démissionné de ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué.

2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 17/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour KINABALU FINANCE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149279/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08530. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.463.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 6 août 2008

Résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs Monsieur Claude SCHMITZ, Monsieur Thierry FLEMING et Monsieur Guy HORNICK ainsi que celui de Commissaire de AUDIEX S.A., pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 août 2008.

ERNEE GESTION S.A., Société Anonyme

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2008149376/45/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 novembre 2008, réf. LSO-CW06029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Meuse Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 103.711.

—
Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008141216/7959/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01118. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Recona A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 7.870.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 23 octobre 2008, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Marco FRITSCH et le Ministère Public en leurs conclusions, ont déclaré closes les opérations de liquidation de la société anonyme Recona A.G., ayant eu son siège social à Luxembourg, 16, rue Jean L'Aveugle, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 7.870 et a mis les frais à charge de la masse.

Pour extrait conforme

Marco FRITSCH

Liquidateur

Référence de publication: 2008141224/323/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02036. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Money First, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.887.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 octobre 2008

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'octobre 2009, les mandats d'administrateurs de Madame et Messieurs:

- Fabienne CRAYSSAC, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.

- Olivier NOLLAND, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.

- Pierre CAPRA, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.

- Philippe LE MONNIER DE GOUVILLE, résidant professionnellement 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, France.

- Alex BUFFET, résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-VL Luxembourg SA, LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2008149291/3451/23.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2008, réf. LSO-CW04980. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

MLArg Real Estate 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.701.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008149899/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09294. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

MLArg Real Estate 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 183.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.700.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - SGG

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008149900/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09295. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

SFPZ Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 143.164.

STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

la société "SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA S.A.", une société constituée et existant sous les lois du Maroc, établie et ayant son siège social à Oued-El-Heimer, Oujda, Royaume du Maroc, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés d'Oujda, sous le numéro 2599,

ici représentée par:

Madame Sabrina BOURGUIGNON, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration lui donnée à Casablanca (Maroc), le 06 octobre 2008.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée come dit ci-dessus, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle va constituer en tant qu'associée unique ou avec toute autre personne qui deviendrait associé de la Société par la suite.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La Société a pour objet principal la représentation de la " SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA S.A. " auprès des autorités, administrations, agences, entreprises et autres organisations au sein de l'Union Européenne et des pays membres en général et auprès de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) en particulier et toute autre activité dans le cadre d'un mandat ou d'une autorisation du ou des associés, ainsi que la prestation de services en relation avec ladite représentation.

Par ailleurs la Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "SFPZ Luxembourg", société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

La partie comparante, la société de droit marocain "SOCIETE DES FONDERIES DE PLOMB DE ZELLIDJA S.A.", préqualifiée, représentée comme il est dit ci-avant, a déclaré souscrire les cent (100) parts sociales et les avoir entièrement libérées par apport en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) soit dès à présent à la libre disposition de la Société, ce dont preuve a été rapportée au notaire instrumentant, au moyen d'un certificat bancaire.

140921

Disposition transitoire

Le premier exercice commercial commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2008.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés à responsabilité limitées (loi du 18.9.1933) se trouvent accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est estimé à mille euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt, la partie comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommé gérant unique de la Société avec les pouvoirs définis par l'article douze (12) des statuts:

- Monsieur Ech-Charki RITAB, ingénieur, né le 1^{er} janvier 1954 à Settat, Royaume du Maroc, avec adresse professionnelle au 62, boulevard d'Anfa et Moulay Youssef, Casablanca, Royaume du Maroc.

2) Le siège social de la Société est fixé au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: S. BOURGUIGNON, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 novembre 2008. Relation: EAC/2008/14528. - Reçu soixante-deux Euros cinquante Cents (12.500,- à 0,5 % = 62,50 EUR).

Le Receveur ff. (signé): BOIÇA.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2008.

J.J. WAGNER.

Référence de publication: 2008150476/239/132.

(080177393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2008.

BRE/Berkeley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 104.659.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 188 du 2 mars 2005.

Les comptes annuels de la Société au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149822/6773/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09835. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Asia Eateries Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.852.675,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.825.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2008.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008149830/1035/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08197. - Reçu 36,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080176867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Luigi's Café S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 143.085.

L'an deux mille huit, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Luigi MANDERSCHIED, commerçant, né à Eboli, (Italie), le 7 mai 1976, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Dénomination - Objet - Durée -Siège Social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Luigi's Café S.à r.l." (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un ou de plusieurs restaurants avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, y compris la vente au détail des produits de la branche.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 7. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 19. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les Statuts.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Luigi MANDERSCHIED, préqualifié, et libérées entièrement par le souscripteur prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social est établi à L-1931 Luxembourg, 35, avenue de la Liberté.

2. Monsieur Luigi MANDERSCHIED, commerçant, né à Eboly, (Italie), le 7 mai 1976, demeurant à L-2550 Luxembourg, 140, avenue du X Septembre, est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

3. La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: MANDERSCHIED; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 novembre 2008. Relation GRE / 2008/4674. - Reçu soixante deux euros et cinquante cents 0,5% = 62,50 EUR.

Le Releveur ff. (signé): BENTNER.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008148680/231/110.

(080175399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Orion IPDL 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.965.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008141208/1005/13.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW01977. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Profit Xpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.019.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008141180/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02362. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Profit Xpress S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.019.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008141179/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02364. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Yetstream International S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.539.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008141181/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02360. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Actiana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 92.115.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008141177/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02319. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Foxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 81.847.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008141176/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02318. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

SPE III Rechenschieber S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 131.839.

- CB Richard Ellis SPE III Intermedate S.à r.l. dont l'adresse est désormais la suivante: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- CB Richard Ellis SPE III Holdings S.à r.l. dont l'adresse est désormais la suivante: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
- Marc CHONG KAN dont l'adresse est désormais la suivante: 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Rechenschieber S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2008140712/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02077. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Eifelfort S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 92.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.
60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg
International Tax Planners
Signature

Référence de publication: 2008141170/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02339. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080165195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Flux Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 123.210.

EXTRAIT

Résultant de l'assemblée extraordinaire des actionnaires en date du 18 novembre 2008, les modifications suivantes ont été décidées:

- transfert du siège social de la Société de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

- modification de l'adresse de ATC Management (Luxembourg) S.à r.l., gérant B de l'ancienne adresse 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg à la nouvelle adresse 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg et ceci à partir du 3 novembre 2008.

ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2008149422/751/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 novembre 2008, réf. LSO-CW08328. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

RXP Service S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.901.

—
*Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires
et par le conseil d'administration en date du 17 novembre 2008*

1. M. Sinan SAR a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. M. Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
3. M. Cornelius BECHTEL a démissionné de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration.
4. M. Frédéric SCHMITZ, administrateur de sociétés, né à Bastogne (Belgique), le 13 juin 1973, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.
5. M. Pietro LONGO a été nommé comme président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 17/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour RXP SERVICE S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149276/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08557. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., Sicar, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 116.282.

—
Il est porté à la connaissance des tiers qu'en date du 14 août 2007, Monsieur Gísli Hjálmtýsson a été nommé en tant que représentant permanent de la société Bru II GP S.à r.l., B 110.177, société associée commanditée et gérante de la société Bru II Venture Capital Fund, S.C.A., SICAR.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2008149285/799/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2008, réf. LSO-CW09354. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080176046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Euro-Drive Consultancy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.802.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A.

60, Grand-rue / Niveau 2, P.O. Box 156, L-2011 Luxembourg

International Tax Planners

Signature

Référence de publication: 2008141182/816/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2008, réf. LSO-CW02358. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080165209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 novembre 2008.

Bonster S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.801.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinairement en date du 7 novembre 2008

1. Monsieur André WILWERT a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Monsieur Pietro LONGO, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.

Luxembourg, le 12/11/2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour BONSTER S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008149277/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 26 novembre 2008, réf. LSO-CW08554. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080175890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Arrows Private Equity S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 88.034.

EXTRAIT

La convention de domiciliation conclue entre VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A., société anonyme de droit luxembourgeois établie et ayant son siège social sis, 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, et la société ARROWS PRIVATE EQUITY S.A., société anonyme, conclue en date du 8 août 2002, a pris fin en date du 20 novembre 2008, avec prise d'effet au 20 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VECO TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Le domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2008149789/1022/17.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW08989. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080177114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.